## E40/2/2

## Declassified to Public 06 September 2012

# DEVANT LA CHAMBRE DE PREMIERE INSTANCE DES CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX CAMBODGIENS

Dossier n°:

001/18-07-2007- ECCC/TC

Déposé auprès de :

La Chambre de première instance

Date du document:

24 juillet 2009

Partie déposante :

Avocats de M. KAING Guek Eav, alias Duch

Langue originale:

FRANÇAIS

Type de document:

STRICTEMENT CONFIDENTIEL

## CONFIRMATION DE LA DEMANDE VISANT À CITER À COMPARAÎTRE MME MEAS KIMSIEU (D14)

- CORRIGENDUM -

$\mathbf{r}$	,	,	par:
	an	$\Delta c \Delta$	nor
v	$-\nu$	osc	vai.

Avocats de l'accusé

M. KAING Guek Eav

Me KAR Savuth

Me François ROUX

Auprès de:

#### Juges de la Chambre de première instance

M. le juge NIL Nonn (Président)

Mme la juge Silvia CARTWRIGHT

M. le juge YA Sokhan

M. le juge Jean-Marc LAVERGNE

M. le juge THOU Mony

### ລະຄວາຄຊື້ອ

ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL

ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/date de reception):

24 TUL 12009

មន្ត្រីពទូលមន្តកសំណុំរឿង /Caso File Officer/L'agent charge

ou dossier. JANN RAPA

ឯកសារបានផងឧត្តិខេត្តិខេត្តខងាមច្បានដើន

CERTIFIED COPY/COPIE CERTIFIEE CONFORME

ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ នៃការបញ្ជាក់ (Certifified Date/Date de certification):

មន្ត្រីមទូលបន្ទាស់ល៉ុស្ស៊ីង/Case File Officer/L'agent charge

AGAR MARA Salva du dossiero. Sa MM RADA

[001/18-07-2007-ECCC/TC]

### PLAISE À LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE

- 1. La Défense souhaite remplacer les termes « une distorsion de voix », tels que mentionnés dans la seconde phrase du paragraphe 4 de sa « confirmation de la demande visant à citer à comparaitre Mme Meas Kimsieu (D14) » (document E40/2/1), par les termes suivants : « un mécanisme de déformation du visage ».
- 2. En conséquence, la seconde phrase du paragraphe 4 du document susvisé devra désormais se lire comme suit:
  - « En revanche, la défense n'estime pas nécessaire d'avoir recours à un mécanisme de déformation du visage de Mme Meas Kimsieu dans la mesure où celle-ci a fait savoir qu'elle souhaitait témoigner publiquement. »

#### **SOUS TOUTES RESERVES**

L'un des co- avocats, pour les deux	Phnom Penh	
Me Kar Savuth		P.o.
Nom	Lieu	Signature